

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VIEUX-PORT 27680
Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay**

SEANCE DU 26 AOUT 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 7 - Présents : 6 - Votants : 7

Date de convocation : 19 Aout 2020

Date d'affichage : 19 Aout 2020

L'an deux mil vingt le vingt-six Août à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie.

Présents : Frédéric CARDON, Christian FAYEL, Monique DELAGE, Valérie DUEZ Patrick DEBIEVRE, Christophe SZWED.

Absent excusé : Didier ROBERT (procuration à Monique DELAGE)

A été nommée secrétaire de séance : Valérie DUEZ

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020
--

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

AMENAGEMENT ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Monsieur le Maire présente la nouvelle note de synthèse concernant le projet d'aménagement de l'accès au bâtiment de la mairie pour les personnes à mobilité réduite suite au rendez-vous avec les services techniques du département de l'Eure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de :

- de valider la nouvelle note de synthèse
- de valider les plans de ce projet
- de signer une convention avec le Département de l'Eure concernant la gestion du ruissellement sur la RD 95E
- de présenter le projet au Département de l'Eure dans le cadre des assainissements en traverses et de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant H.T. du devis retenu.
- de présenter le projet aux Dotations des Equipements des Territoires Ruraux et de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant H.T. du devis retenu.
- de solliciter les entreprises pour établir des devis
- d'inscrire au budget le montant nécessaire au projet
- le montant de la part à charge de la commune se fera en auto-financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

MODIFICATION EN FAVEUR DU SCHEMA DIRECTEUR DU MODE ACTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Depuis juillet 2019, la Communauté de communes Roumois Seine, accompagnée du bureau d'études VIZEA, et subventionnée par le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), a porté l'élaboration d'un Schéma directeur des modes actifs intercommunal. Inscrit dans la continuité des réflexions sur les mobilités engagées à travers le SCOT et le Schéma Local de Déplacement, le Schéma Directeur des modes actifs poursuit l'objectif de développement des alternatives à la voiture individuelle, principal mode de déplacement à l'heure actuelle.

Issu d'un diagnostic basé sur l'étude des caractéristiques du territoire ainsi que sur une concertation et des échanges poussés auprès des élus, des associations et des usagers, ce document stratégique offre un cadre pour la réalisation d'actions cohérentes en faveur du développement de la marche et du vélo sur le territoire.

Principalement centrée sur la vocation utilitaire des déplacements, la stratégie n'est pas uniquement basée sur la réalisation d'itinéraires mais intègre l'ensemble des aspects liés à la mobilité cyclable inclut dans la notion de « système vélo », c'est-à-dire, « l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo et des déplacements à pied efficace, confortable et sûre ».

Dans ce cadre, les acteurs locaux et les élus ont travaillé l'élaboration d'un programme de 18 actions regroupées en 5 grands axes thématiques : Aménagement, intermodalité, stationnement, services et information/communication. Pour chacune de ces actions, une cartographie des aménagements, un calendrier de réalisation ainsi qu'un plan de financement ont été définis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le Schéma directeur des modes actifs de la Communauté de communes Roumois Seine.

QUESTIONS DIVERSES

POUBELLES JAUNES A LA CALE :

Monsieur DEBIEVRE relaie la question d'un habitant de Vieux Port sur l'absence de poubelles jaunes à la cale.

Deux explications sont à noter :

- Des poubelles jaunes avaient été mises à la cale mais régulièrement les conseillers municipaux devaient faire le tri car les ordures ménagères y étaient présentes chaque semaine.
- Chaque habitant est doté d'une poubelle verte (ordures ménagères) et d'une poubelle jaune (tri sélectif).

ECLAIRAGE PUBLIC :

Une expérience a été testée ce printemps et cet été au titre de mesures environnementales conseillées. L'éclairage public a donc été supprimé de fin avril à fin août puis rétabli le 26 août 2020 avec extinction à 22h00.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET LED

Monsieur DEBIEVRE soumet la question concernant l'utilisation des panneaux photovoltaïques et des LED pour l'éclairage public.

Une première approche économique a été entreprise auprès du SIEGE et d'un électricien concernant l'éclairage au LED. Cette approche ressort un coût de 450,00 € H.T. par réverbère ce qui représenterait un budget d'environ 18 000,00 € H.T.

Une seconde approche a été réalisée auprès du SIEGE concernant la possibilité d'alimenter les réverbères par des panneaux photovoltaïques. Il ressort un coût d'environ de 1000,00 € H.T. par réverbère.

Compte tenu de ces éléments économiques, les deux solutions n'offrent pas de retour sur l'investissement performant.

Séance levée à 19H00.